

DATE DE CONVOCATION : 19 septembre 2019

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE - M. THINON-CLERC - B. LAFAYE - G. MIGNON - M. VILLEGIER- J.P. SIMON - K. GAI - C. BONNEAU -- G. MICHELY - E. GARNIER - N. ARILLA - P. ORMECHE - S. HIBON-MINET - P. FRÉON - J.P. ZUCCHI - C. MESLIER - C. MECHAIN - M.H. AUBINEAU

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : M.A. CHEVALIER donne pouvoir à G. MIGNON - K. PERROIS donne pouvoir à J.P. ZUCCHI - F. SARDIN donne pouvoir à C. MESLIER - S. LABROUSSE donne pouvoir à J.L. LEVESQUE

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS: M.A. CHEVALIER - K. PERROIS - F. SARDIN - S. LABROUSSE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : C. MECHAIN

OBJET : CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU la nécessité pour Enedis de réaliser des travaux d'extension basse tension du réseau électrique au lieu-dit « Les Jobits »

VU la demande d'ENEDIS tendant à mettre en place une canalisation sur la parcelle cadastrée D 194 afin de permettre la réalisation de cette extension,

CONSIDÉRANT la nécessité de signer une convention de servitudes entre la commune et ENEDIS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, **PAR 22 VOIX POUR** :

- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes avec ENEDIS pour l'extension basse tension du réseau électrique au lieu-dit « Les Jobits »

POUR EXTRAIT CONFORME
Le signataire
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE